

Michel Husson

LES PERFORMANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

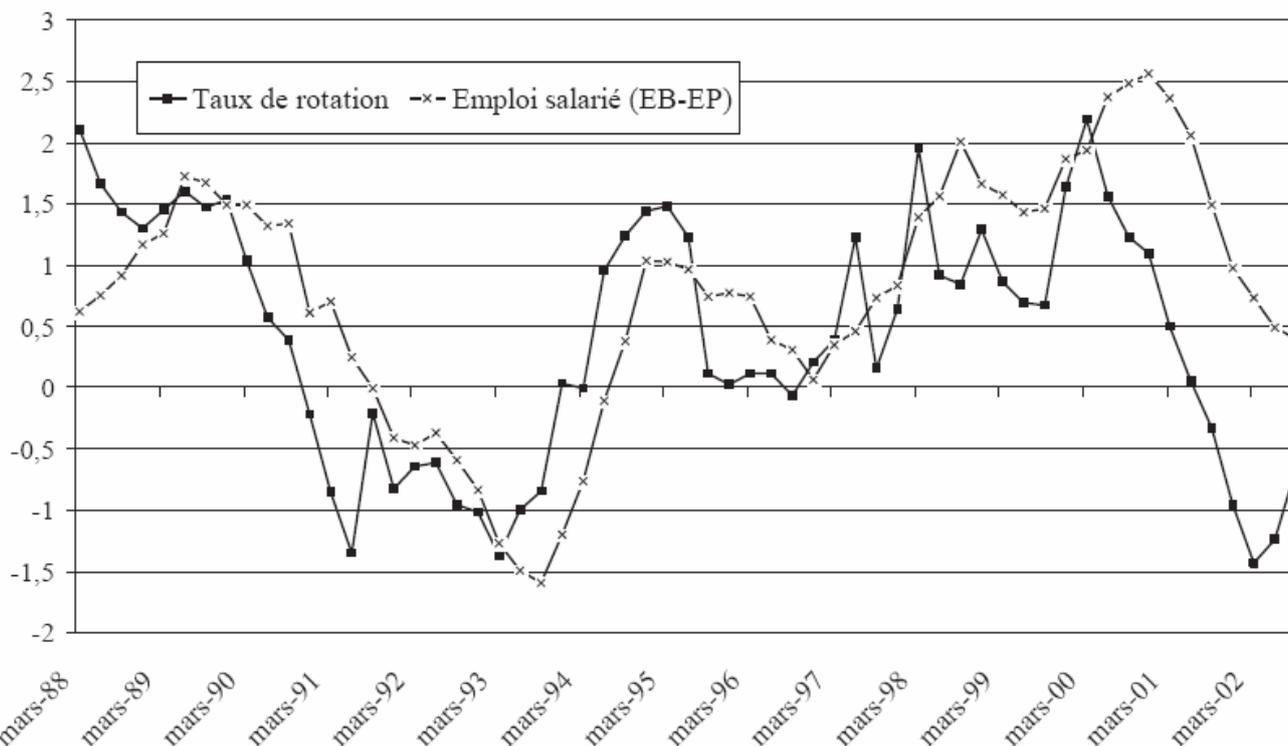
Extrait de *Les mutations de l'emploi en France, la Découverte*, coll. « Repères », 2005

Le marché du travail français serait particulièrement inefficace : cette thèse largement répandue doit être discutée, d'un double point de vue. Pour commencer, un tel diagnostic ne peut être établi indépendamment du dynamisme macroéconomique, comme si un marché du travail « efficace » pouvait permettre de créer autant d'emplois « que l'on veut ». Cela peut sembler une évidence, que les théories aujourd'hui dominantes ont cependant tendance à oublier. La prise en compte de la croissance relative permet de poser d'une manière nouvelle la relation entre institutions et performances d'emploi.

1. La rotation peut-elle créer des emplois ?

Une première approche consiste à examiner la capacité du marché du travail à assurer un processus de créations-destructions d'emplois favorable à l'emploi net. C'est la thèse récemment illustrée par le livre de Pierre Cahuc et André Zylberberg [2004] ; elle consiste à dire que la « fluidité » globale insuffisante du marché du travail français fait obstacle au dégagement d'emplois nets. Des « rigidités » particulières s'opposeraient à la fois à l'embauche et à la suppression d'emplois, expliquant ainsi de piètres performances. On renvoie ici à Sterdyniak [2004] pour une critique générale de cet ouvrage, et on se contentera ici de montrer que les statistiques des déclarations mensuelles de mouvements de main-d'oeuvre (DMMO) ne confirment pas cette thèse. L'examen de ces données montre effectivement qu'il existe un lien cyclique fortement établi entre le taux de croissance du PIB et le taux de rotation de la main-d'oeuvre, défini comme la demi-somme du taux d'entrée (en emploi) et du taux de sortie. Mais il n'est pas possible d'établir un effet propre du taux de rotation sur le taux de créations d'emplois, ni de tendance nette à une augmentation du taux de rotation après plus de dix ans de réformes du marché du travail.

Graphique 1. Rotation et croissance de l'emploi salarié



Sources : Tomasini [2003]

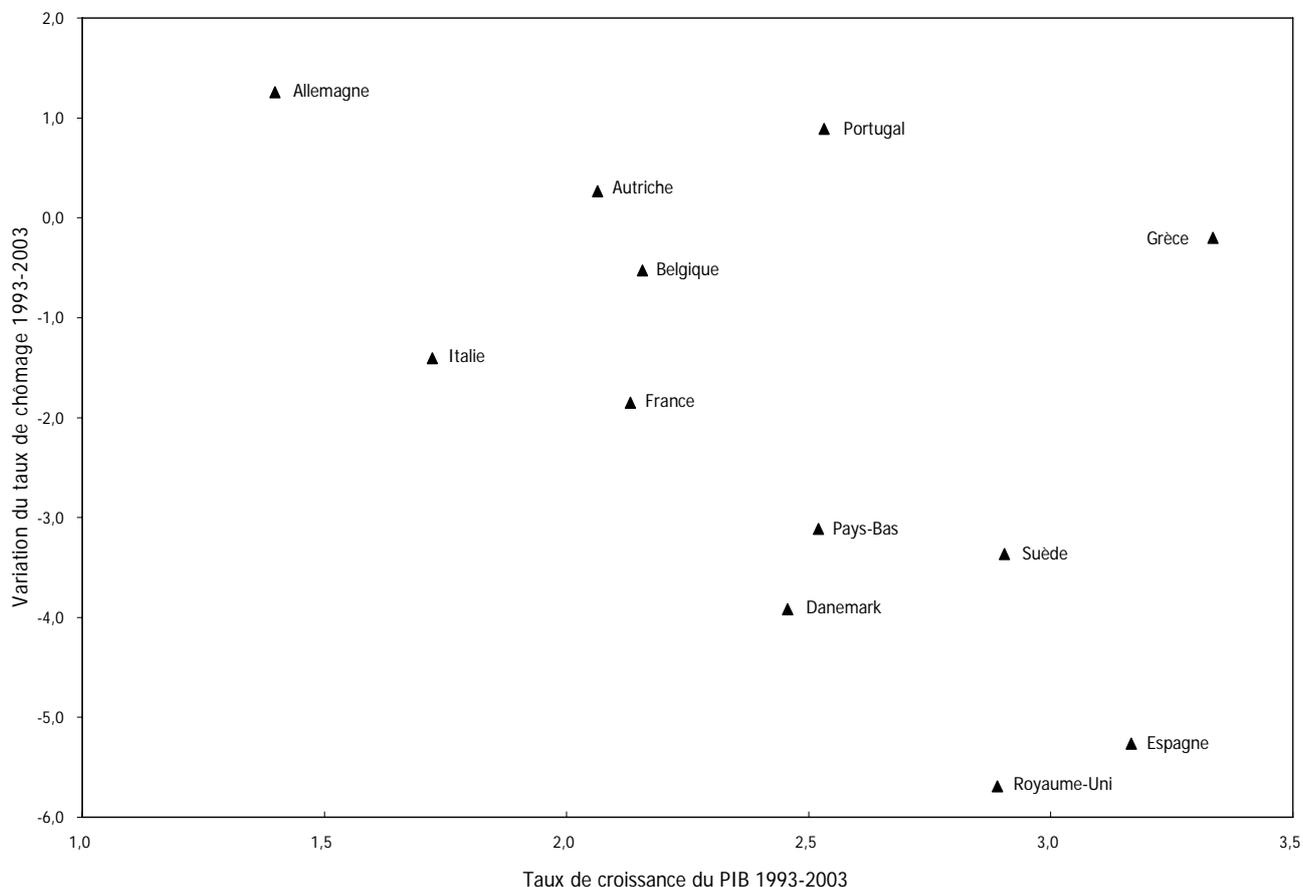
La période d'« embellie » 1997-2001 a été marquée par une croissance exceptionnelle de l'emploi salarié. Si la thèse des rigidités est juste, ces créations d'emplois ne peuvent s'expliquer que par une plus grande efficacité du marché du travail. Or, celle-ci ne s'est pas améliorée sur cette période : le taux de rotation atteint un point haut cyclique, de même que le PIB, alors que les créations d'emploi dépassent le maximum atteint lors de la reprise de la fin des années quatre-vingt (graphique 1).

2. Rigidités et créations d'emplois

Plus généralement, la grille de lecture des nouvelles théories du marché du travail repose sur un principe de base : le chômage est, toujours et partout, le résultat des obstacles mis à l'ajustement du marché du travail. Toutes les « réformes structurelles » préconisées visent donc à éliminer les « rigidités » qui empêchent un tel ajustement, qu'il s'agisse du salaire minimum, de la « protection » de l'emploi, ou encore de l'excessive générosité des indemnités de chômage.

L'ouvrage fondateur de Layard, Nickell et Jackman [1991], dont on retrouve l'influence sur l'OCDE [1994], explique les performances relatives de différents pays en fonction d'indicateurs de flexibilité relative dans la formation des salaires. Il définit un taux de chômage d'équilibre déterminé par l'intersection de deux courbes, PS (*price setting*) et WS (*wage setting*). Prix et salaire dépendent des anticipations de prix, du capital par tête et de variables de tensions (taux d'utilisation des capacités pour les prix et taux de chômage pour le salaire). En éliminant les variables communes et en mobilisant diverses déterminations accessoires, on obtient une équation unique où le taux de chômage dépend en fin de compte de deux facteurs principaux : la « pression salariale » et les « chocs nominaux », qui renvoient eux-mêmes à toute une batterie de variables institutionnelles. Bref, on voit que ce modèle contient explicitement une liaison entre l'emploi et le salaire qui passe par tous les facteurs de rigidités.

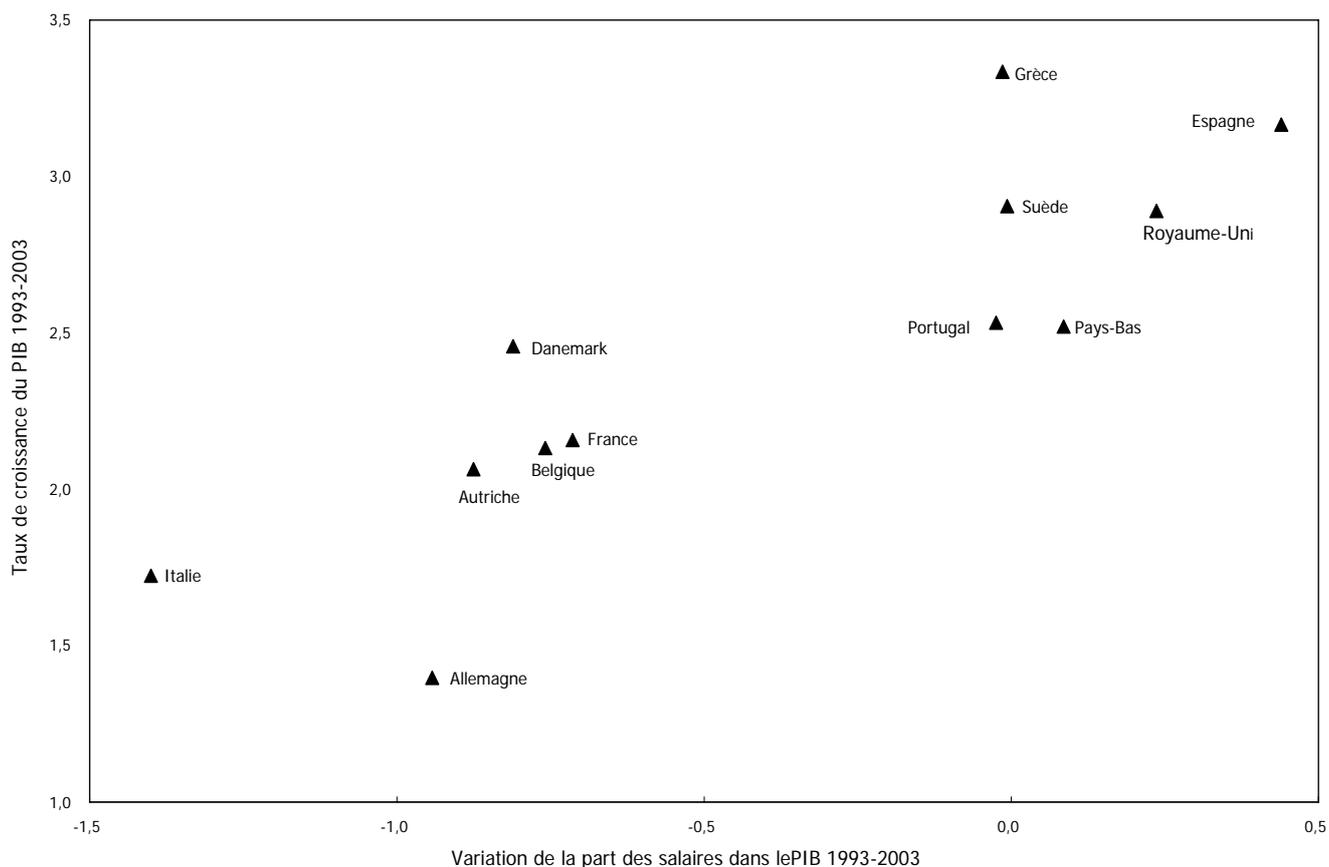
Graphique 2. Taux de chômage et croissance du PIB



Ce modèle est parfaitement « non keynésien » puisque le niveau de la demande est absent des variables explicatives du niveau d'emploi. En comparaison internationale, cela revient à évaluer les performances relatives des différents pays en faisant abstraction de leur taux de croissance. Or, la simple observation des faits montre que les performances d'emploi sont étroitement corrélées avec la croissance du PIB (graphique 2).

L'effet favorable de la « modération salariale » sur l'emploi n'est pas non plus corroboré par l'observation des performances relatives. On constate au contraire la part des salaires dans le PIB a peu varié au cours de la dernière décennie, et que ce sont plutôt les pays où elle recule le moins qui ont créé le plus d'emplois (graphique 3).

Graphique 3. Créations d'emplois et modération salariale



Le bouclage qui se met en place correspond à peu près aux mécanismes suivants : une meilleure croissance permet de créer plus d'emplois, de faire baisser le taux de chômage et d'obtenir des gains de productivité supérieurs ; ces derniers autorisent une progression plus rapide du salaire réel, qui vient soutenir la demande intérieure, via la consommation salariale.

La réalité semble donc fonctionner autrement que la théorie néo-classique : une progression plus soutenue des salaires n'est pas associée à un moindre dynamisme de l'emploi ni à une moindre croissance, via les effets de compétitivité. Autrement dit, l'effet dépressif d'une baisse des salaires sur la demande l'emporte sur les effets positifs, via le coût du travail et la compétitivité.

3. L'évolution de l'emploi non qualifié

On peut distinguer deux versions du discours sur le coût salarial : la « version forte » énonce qu'une baisse du coût du travail conduit à une croissance plus « riche en emplois » ; la « version faible » dit qu'une baisse du coût relatif du travail non qualifié ne conduit pas forcément à plus d'emplois mais

favorise le travail non qualifié, le plus sensible au chômage. La première version n'a jamais été établie de manière satisfaisante : elle utilise des formulations tronquées ou inverse le sens des déterminations ; ses évaluations reposent sur des maquettes ou des propriétés établies a priori, indépendamment de tout calibrage empirique [Husson, 2004].

Les économètres ont donc dû se rabattre sur la « version faible ». Comme les mesures d'allègement de cotisations sont ciblées sur les bas salaires, il est naturel d'introduire une partition au sein de l'emploi, en utilisant une fonction de production qui distingue travail qualifié et travail non qualifié et autorise des substitutions entre les deux. Ce mécanisme joue un rôle central dans l'étude de Bruno Crépon et Rozenn Desplatz [2001] où les emplois non qualifiés augmentent plus vite que les qualifiés. En réalité, cette propriété passe par la baisse du prix relatif des entreprises à bas salaires qui profitent plus que les autres des allègements : leur niveau de production augmente, et conduit à des créations d'emplois plus importantes que dans les entreprises à plus hauts salaires. Or, l'ampleur de cet effet a fait l'objet de critiques circonstanciées [Sterdyniak, 2002].

Il se trouve que l'on peut observer une assez nette corrélation entre la part des travailleurs non qualifiés dans l'emploi total et l'impact des allègements de cotisations. Cette simultanéité ne suffit cependant pas à établir un lien causal, d'autant plus qu'il existe au moins deux explications concurrentes, que l'on peut d'ailleurs combiner : la saturation du biais technologique en faveur du travail qualifié, d'une part, et la modification de la structure de la demande finale, de l'autre. Si l'on conduit proprement l'exercice, en introduisant le capital, [Gafsi, L'Horty, Mihoubi, 2004] on parvient au résultat suivant : « nos résultats établis sur des données sectorielles et temporelles suggèrent finalement que les effets volume associés aux baisses de cotisations sociales auraient été sur-estimés par les travaux précédents, en particulier par Crépon et Desplatz [2001] et que les effets de substitution auraient été en revanche sous-estimés. Ils expliqueraient l'essentiel de la progression de la part de l'emploi peu qualifié depuis 1992 mais une partie beaucoup plus faible de la progression des effectifs peu qualifiés et de l'emploi total ».

De deux choses, l'une en tout cas : ou bien cet effet de structure se fait à effectifs totaux constants et ne crée donc pas d'emplois, ou bien il en crée mais on devrait alors pouvoir exhiber une liaison entre baisse des cotisations et créations d'emploi, même si elle passe par un effet de structure qualifié/non qualifié. Ce type de résultat permet de distinguer clairement les deux niveaux d'impact d'un allègement des cotisations ciblé sur le bas de l'échelle salariale : sur la structure de l'emploi, l'effet semble solidement établi, mais c'est au prix d'un résultat corollaire quant au faible impact sur l'emploi total. Autrement dit, le projet consistant à utiliser le détour par la structure des emplois pour valider un effet global débouche sur une impasse. Cela laisse par ailleurs ouverte la question de savoir si la spécialisation sur les bas niveaux de qualification est opportune du point de vue de la compétitivité globale.

4. Une radiographie des performances françaises

Pour dresser un diagnostic plus systématique, on utilisera une formule permettant de décomposer les performances d'emploi mesurées à partir du taux de chômage (encadré 1). Cette relation est purement comptable et présente donc l'avantage d'être toujours vérifiée, de telle sorte qu'il sera toujours possible d'opérer cette décomposition. Elle permet de retrouver les leviers de politique économique visant à faire baisser le taux de chômage : augmenter la croissance ; augmenter le contenu en emplois de celle-ci (autrement dit freiner la productivité horaire) ; réduire la durée du travail ; réduire le taux d'activité ; bénéficier d'un ralentissement de la croissance démographique.

Il faut cependant se garder d'une interprétation hâtive, qui oublierait que les variables intervenant dans cette décomposition ne sont pas indépendantes. Par exemple, une baisse de 10 % du temps de travail ne conduira pas mécaniquement à une augmentation de 10 % du taux d'emploi actif, parce que cette mesure aura des effets sur les autres variables. La productivité horaire peut ainsi augmenter par intensification du travail, et le PIB baisser en raison de l'augmentation éventuelle du coût du travail.

La relation présentée ici ne doit donc pas être considérée comme une modélisation adéquate de l'ensemble des comportements des agents économiques, mais comme un moyen de quantifier le diagnostic.

Encadré 1

Une décomposition du taux de chômage

On appellera *taux d'emploi actif* le complément à un du taux de chômage. Il rapporte le nombre de personnes employées à la population active (et non à la population en âge de travailler comme le fait le *taux d'emploi* dans sa définition usuelle). On a donc : $TEA = 1 - TCHO$

Cette grandeur peut alors s'exprimer comme le produit de variables intermédiaires, et l'on obtient la relation suivante :

$$TEA = 1 - TCHO = PIB / (PRODH \cdot DAT \cdot TACTI \cdot POP)$$

TEA	taux d'emploi actif
TCHO	taux de chômage
PIB	produit intérieur brut
N	emploi
POPAC	population active
PRODH	productivité horaire = PIB par heure travaillée
DAT	durée annuelle du travail
TACTI	taux d'activité = part de la population active dans la population en âge de travailler (POPAC/POP)
POP	population en âge de travailler

En revanche, cette décomposition quantitative oblige à une lecture rigoureuse. En effet, aucune mesure d'ordre qualitatif (par exemple l'une des fameuses « réformes structurelles ») ne peut influencer sur le taux de chômage sans passer par l'une des variables de la décomposition. Tout plaidoyer en faveur d'une mesure donnée doit donc dire quel canal elle empruntera, et toute évaluation rétrospective des politiques d'emplois devrait proposer une telle décomposition.

L'examen de la dernière décennie (1993-2003) conduit à une conclusion très claire : les performances enregistrées en France sont légèrement supérieures à la moyenne. Le taux de chômage a en effet baissé de 1,9 point (de 11,6 % à 9,7 %), contre 1,2 point pour l'ensemble de l'Union européenne (de 9,9 % à 8,7 %). Le taux de chômage reste plus élevé en France, mais l'écart s'est réduit. La manière dont ont été obtenus ces résultats peut être analysée à partir de notre décomposition (tableau 1).

Tableau 1

Performances d'emploi 1993-2003

	TEA	PIB	PRODH	DAT	TACTI	POP
France	0,21	2,13	2,07	-0,96	0,50	0,31
Union	0,13	2,08	1,48	-0,41	0,67	0,21
Royaume-Uni	0,62	2,89	2,12	-0,29	0,03	0,40
France/UE	0,08	0,05	0,59	-0,55	-0,16	0,10
France/R.-Uni	-	-	-0,05	-0,66	0,48	-0,09

Taux de croissance annuels moyens

$$TEA = PIB / (PRODH \cdot DAT \cdot POPAC)$$

TEA	taux d'emploi actif»	PRODH	productivité horaire
PIB	produit intérieur brut	DAT	durée annuelle du travail
TACTI	taux d'activité	POP	population en âge de travailler

La caractéristique essentielle du marché du travail français porte sur le *mix* productivité-durée : la durée du travail y baisse nettement plus vite que la moyenne européenne (près de 1 % par an contre 0,4 %), tandis que la productivité horaire progresse plus rapidement (2,1 % par an contre 1,5 %). Par ailleurs, le taux d'activité croît un peu moins vite, compensant ainsi une progression un peu plus rapide de la population en âge de travailler. On retrouve ici les thématiques du passage aux 35 heures (chapitre 3) et de l'emploi de seniors (chapitre 7).

Il n'est pas inutile de faire apparaître ici le taux d'emploi, qui rapporte l'emploi à la population en âge de travailler, et constitue le principal objectif quantifié de la stratégie de Lisbonne. En 1993, le taux d'emploi français était égal à la moyenne européenne (59 %) ; dix ans plus tard, il atteint 63,4 % en France, contre 63,9 % pour l'Europe : la différence n'est donc pas significative.

On peut rapidement comparer la France avec le Royaume-Uni qui a réussi à faire reculer son taux de chômage de 10,7 % à 5 % entre 1993 et 2003, ce qui constitue une sorte de record parmi les grands pays européens. La dernière ligne du tableau permet d'éclairer cette comparaison. La moindre performance française du point de vue du taux d'emploi actif (- 0,39 %) s'explique principalement par une croissance du PIB inférieure chaque année de 0,76 % point, à peu près compensée par une baisse plus rapide du temps de travail (+ 0,67 %). La différence qui subsiste renvoie alors à la croissance plus rapide du taux d'activité en France (+ 0,48 %). Sur la période considérée, la population en âge de travailler a augmenté à peu près au même rythme dans les deux pays ; mais la population active (celle qui se porte sur le marché du travail) a augmenté encore plus vite en France, contrairement au Royaume-Uni.

Cette lecture minutieuse permet de relativiser les analyses hâtives sur les vertus intrinsèques d'une plus grande souplesse du marché du travail britannique. Son principal mérite consiste en réalité à dissuader, par divers dispositifs institutionnels, une partie de la population en âge de travailler de se porter sur le marché du travail. Enfin, il ne faut pas oublier que le Royaume-Uni a bénéficié au cours de la dernière décennie d'une croissance supérieure chaque année de 3/4 de point.

5. Performances d'emploi et institutions

On peut donc conclure à une relative « non exceptionnalité » des évolutions enregistrées en France. Le marché du travail y a connu des transformations institutionnelles proches de la moyenne européenne ; la part salariale n'a pas suivi d'évolution atypique, alors que c'est par cette variable qu'est censé transiter l'effet des réformes structurelles sur les performances d'emploi. Au total, les performances françaises, mesurées par le taux de chômage, par le taux d'emploi ou par le contenu de la croissance en emplois, se situent également dans la moyenne.

Deux résultats solides ont ainsi été établis : il existe un lien très fort entre chômage et croissance, mais cette dernière ne peut être rapportée aux efforts de modération salariale. L'oubli du PIB comme variable explicative conduit évidemment à faire jouer un rôle disproportionné aux seules variables prises en considération.

La seule justification que l'on pourrait trouver à cette omission d'envergure consiste à faire l'hypothèse que les différentiels de croissance constatés d'un pays à l'autre s'expliquent eux-mêmes par leur propension relative à « réformer les marchés du travail », mesurée au moyen à partir de variables institutionnelles. Mais on voit mal comment le PIB pourrait se montrer sensible aux variables institutionnelles, alors même que l'emploi ne l'est pas. C'est sans doute pourquoi on ne dispose d'aucune étude qui se serait risqué à tester un tel schéma explicatif.

Les indicateurs institutionnels retenus dans les modèles « à rigidité » posent de toute manière de nombreux problèmes. En particulier, ils ne connaissent pas d'évolution temporelle suffisamment marquée, même pas d'un pays à l'autre : c'est ce que constate, pour le regretter, un récent rapport de l'OCDE [2005]. Dès lors, ces indicateurs interviennent en niveau, comme si chaque pays était caractérisé par un degré de rigidité à peu près invariant, ce qui est évidemment contradictoire avec l'idée que la réussite de certains pays s'explique par les réformes structurelles qu'ils auraient su mieux mener que d'autres.

De plus, les corrélations que l'on peut établir entre le niveau de ces indicateurs et les performances d'emploi disparaissent quand on ne raisonne plus sur le niveau, mais sur l'évolution de ces indicateurs [Husson, 2000].

L'une des principales recommandations pratiques des modèles « à rigidité » est qu'il faudrait se montrer moins « généreux » à l'égard des chômeurs, afin de les inciter à accepter des emplois moins rémunérés. Or, c'est l'un des auteurs du modèle de référence [Nickell, 1997] qui a établi que la générosité des indemnités joue sur le chômage mais semble avoir peu d'effet sur l'offre globale de travail : « les indemnités élevées conduisent à un chômage élevé, mais conduisent aussi à plus d'activité parce qu'elles rendent l'entrée sur le marché du travail plus intéressante » dans la mesure où c'est la condition pour avoir droit à ces indemnités. Cette perspective modifie du tout au tout l'interprétation généralement suggérée par ce type de modélisation. Dans sa version de base, l'effet sur le taux de chômage passe par une moindre pression salariale. Dans sa version appliquée, c'est plutôt par la modulation de la population active que transite l'effet en question. Il s'agit donc de deux modèles différents : dans le premier, réduire la générosité des indemnités permettrait de créer des emplois et donc de baisser le chômage grâce à une modération salariale accrue ; dans le second, c'est par le retrait d'une partie de la population active que passe l'effet sur le taux de chômage, comme on a pu l'observer dans le cas du Royaume-Uni.

Une autre difficulté provient de la fragilité des résultats obtenus par ce type d'approche, que même l'OCDE [2004] a dû admettre, alors même que cet organisme en a été l'un des promoteurs les plus actifs. Il a dû admettre que « la réglementation relative à la protection de l'emploi [LPE] remplit l'objectif pour lequel elle a été conçue, à savoir protéger les emplois existants ». Dès lors, « l'effet net de la LPE sur le chômage est ambigu », et l'OCDE synthétise ainsi son examen : « les nombreuses évaluations auxquelles cette question a donné lieu conduisent à des résultats mitigés, parfois contradictoires et dont la robustesse n'est pas toujours assurée. Néanmoins, il est possible d'établir un lien entre la LPE et les taux d'emploi de différentes catégories de population ». Cela revient à reconnaître qu'il est impossible de mettre en lumière un impact positif des « réformes des marchés du travail ». En revanche, l'OCDE suggère que la précarisation - à laquelle se ramènent au fond les réformes structurelles - frappe spécialement un certain nombre de catégories, notamment les jeunes et les femmes, qui « pourraient donc être affectés de manière disproportionnée ». Les différences de rigueur de la LPE entre emplois permanents et temporaires pourraient alors conduire à « une accentuation de la dualité du marché du travail ». On retrouve ici l'une des principales thèses de cet ouvrage : les politiques structurelles « mordent » plus facilement sur certaines populations « cible » et tendent ainsi à introduire de nouvelles normes d'emploi, qui contribuent à une segmentation accrue des marchés du travail.

Cet examen détaillé conduit au total à une conclusion claire : les spécificités des marchés du travail ne peuvent rendre compte de leur efficacité réelle. Les « réformes structurelles » ne peuvent donc expliquer les réussites et les échecs passés, ni constituer une source autonome de créations d'emplois. Elles contribuent à façonner la structure de l'emploi mais ne déterminent que très marginalement leur volume. Ce dernier dépend pour l'essentiel de la croissance, rapportée à l'évolution de la productivité et de la durée du travail. Quant aux bienfaits supposés de la modération salariale, ils sont largement compensés par son effet dépressif sur la demande, et par l'influence du taux de change sur la compétitivité. Enfin, des politiques combinant modération salariale et réformes structurelles exercent un effet contraire aux créations d'emplois, d'autant plus que ces orientations de politique économique sont généralisées à l'ensemble de l'Union européenne.

Références

- CAHUC P., ZYLBERBERG A. [2004], *Le chômage, fatalité ou nécessité ?*, Paris, Flammarion.
- CREPON B., DESPLATZ R. [2001], « Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales », *Economie et statistique* n°348.
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES348A1.pdf
- GAFSI I., L'HORTY Y., MIHOUBI F. [2004a], *Vingt ans d'évolution de l'emploi peu qualifié et du coût du travail : des ruptures qui coïncident ?* EPEE, Université d'Evry.
<http://www.univ-evry.fr/PagesHtml/laboratoires/Epee/EPEE/documents/wp/04-02.pdf>
- GAFSI I., L'HORTY Y., MIHOUBI F. [2004b], « Allègement du coût du travail et emploi peu qualifié : une réévaluation », EPEE, Université d'Evry Val-d'Essonne.
<http://www.univ-evry.fr/PagesHtml/laboratoires/Epee/EPEE/documents/wp/04-03.pdf>
- HUSSON M. [2000], « Protection de l'emploi et chômage », note Ires.
<http://hussonet.free.fr/padoa.pdf>
- HUSSON M. [2004], « Emploi, salaire, RTT : l'orthodoxie introuvable », communication au séminaire *Hétérodoxies*, Matisse-Paris I, 27 octobre.
<http://hussonet.free.fr/hetero.pdf>
- LAYARD R., NICKELL S., JACKMAN R. [1991], *Unemployment : Macroeconomic Performance and the Labor Market*, Oxford University Press, New York.
- NICKELL S. [1997], « Unemployment and Labor Market Rigidities : Europe versus North America », *Journal of Economic Perspectives*, vol.11, n°3.
<http://www.wiwiw.de/w3/w3collie/ArchiveWS03/SocPolWS03/Nickell.pdf>
- OCDE [1994], *The OECD Jobs Study : Evidence and Explanations*.
- OCDE [2004], *Perspectives de l'Emploi de l'OCDE 2004*, Paris, OCDE.
- OCDE [2005], *Réformes économiques : Objectif croissance*, Paris, OCDE.
http://www.oecd.org/document/4/0,2340,fr_2649_201185_34495050_1_1_1_1,00.html
- STERDYNIAK H. [2002], « Une arme miracle contre le chômage ? », *La Revue de l'OFCE* n°81, avril 2002.
<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/7-81.pdf>
- STERDYNIAK H. [2005], « Faut-il une réforme sociale-libérale du marché du travail ? » fiche de lecture
<http://ecocritique.free.fr/pangloss.pdf>
- TOMASINI M. [2003], « Depuis 10 ans, le turnover est en phase avec l'activité économique », *Dares, Premières Informations Premières Synthèses* n°38.
<http://www.travail.gouv.fr/publications/picts/titres/titre2000/integral/2003.09-38.1.pdf>